

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

Séance du 06 juillet 2018
L'an deux mille dix-huit
Et le six juillet à 21 heures

Date de la convocation : 29/06/2018

Date d'affichage : 09/07/2018

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX René

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, FAVRE Sandrine

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°22-2018

DELIBERATION CONTRE LE PROJET DE RATTACHEMENT DE LA TRESORERIE DE BELMONT SUR RANCE A SAINT-AFFRIQUE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale du projet de restructuration de la Trésorerie Rance et Rougiers à BELMONT SUR RANCE programmée au 1er janvier 2019 et propose de voter une délibération de désaccord par rapport à cette décision et de se prononcer pour le maintien de la totalité des services existants :

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention :

Le Conseil municipal s'oppose au projet de restructuration de la trésorerie et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural.

Considérant que la décision unilatérale de restructurer la Trésorerie Rance et Rougiers, au 1er janvier 2019, seul Centre des Finances Publiques présent sur notre territoire, engendrerait un préjudice considérable pour la collectivité, et notamment pour notre commune

Considérant que notre territoire a déjà connu ce type de restructuration qui a conduit à la fermeture des centres de Camares et tout récemment celui de St-Sernin-sur-Rance,

Considérant que ces restructurations vont à l'encontre des engagements de l'Etat en matière de maintien des services publics en milieu rural, que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers afin que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que cette décision donnerait un signal catastrophique à une population qui voit l'engagement de l'état se réduire au quotidien au profit d'une gestion comptable qui fait fi des spécificités de la ruralité profonde,

Considérant que le maintien de l'ensemble des missions du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour nos collectivités, dans un contexte économique difficile, où le soutien aux économies locales et à la cohésion sociale est essentiel ; que l'assistance de la Trésorerie nous est indispensable dans l'accompagnement de nos projets économiques et de services, en vue d'accroître l'attractivité de notre territoire et de contribuer à son développement et au maintien de notre population,

Considérant que notre commune et l'ensemble des communes du territoire ne peuvent pas être vidées de tous ces services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics,

Considérant que l'ensemble des missions de la trésorerie doit non seulement être impérativement préservé mais, compte tenu de la charge de travail traitée, doit être renforcé en moyens humains et matériels ; la proximité et le contact physique étant indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité,

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention :

- ◆ réitère son opposition au projet de restructuration du Centre des Finances Publiques Rance et Rougiers, sis à Belmont-sur-Rance,
- ◆ demande aux services de l'administration fiscale le maintien de la totalité des missions actuellement assurées sur le site de Belmont, tant pour le service aux particuliers que pour l'ensemble des opérations comptables du secteur public, de notre commune, des autres communes du territoire et de l'EPCI rattachées à cette trésorerie,
- ◆ demande, pour les mêmes motifs, le maintien sur Saint-Affrique du pôle du Centre des Finances Publiques consacré aux entreprises qui accueille et accompagne les acteurs économiques de notre territoire.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

